



RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 05 MARS 2021

*_*_*_*

RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'an deux mille vingt et un et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Avèze, salle communale, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (35) : Roger LAURENS, Régis BAYLE, Bruno MONTET, Philippe BARRAL (visio), Joël CORBIN, Jean-René GUERS, Marie-Françoise MIGAYROU, Martine VOLLE-WILD, Sabine MALARTE (suppléante), Marc WELLER, Marie-France PHILIP, Emmanuel GRIEU, Laurence BERANGER, Christian CHATARD, Thierry REDON, André JOFFRE, Martine DURAND, Bernard SANDRE, Patrick DARLOT, Bruno BELTOISE, Sylvie ARNAL, Jules CHAMOIX, Magali FESQUET, Halima FILALI, Lionel GIROMPAIRE, Valérie MACHECOURT, Emilie PASCAL, Sylvie PAVLISTA, Emmanuel PUECH, Denis SAUVEPLANE, Jean-Baptiste THIBAUD, Alessandro COZZA, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Laurent PONS.

Excusés (4) : Stéphane MALET, Alain DURAND, Roland CANAYER, Jérôme SAUVEPLANE.

Excusé représenté (1) : Romaric CASTOR par Sabine MALARTE.

Absents (2) : Jean-Pierre GABEL, Jean-Marie BRUNEL.

Procurations (3) : Alain DURAND à Marie-France PHILIP, Roland CANAYER à Christian CHATARD, Jérôme SAUVEPLANE à Sylvie ARNAL.

Secrétaire de séance : Laurence BERANGER.

Monsieur le Président accueille Madame Saadia TAMELIKECHT, Sous-préfète, qui vient de prendre ses fonctions sur l'arrondissement du Vigan.

Madame la Sous-préfète remercie les élus pour leur accueil et, après un bref exposé de sa vision du territoire et de son rôle de sous-préfète, les invite à la solliciter aussi souvent que nécessaire.

Après le départ de Madame la Sous-préfète, Monsieur le Président ouvre la séance.

Avant d'étudier le premier point à l'ordre du jour, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno MONTET pour faire le point sur le dossier « L'Arsoie ».

Monsieur le Vice-président explique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec Monsieur Serge MASSAL, gérant de la société L'Arsoie Cervin. Il en ressort qu'il a un projet dans la fabrication de produits d'exception, sur des machines anciennes et selon un savoir-faire artisanal, qui peut être intéressant. Une activité qu'il exerce déjà en partie dans l'usine de Sumène mais qu'il souhaite développer dans le bâtiment situé au Pont du Coudoulous sur la commune d'Avèze.

Monsieur Bruno MONTET indique qu'il a demandé à Monsieur MASSAL d'expliquer les tenants et les aboutissants de son projet à l'ensemble des conseillers communautaires. Il informe qu'un rendez-vous est fixé sur place, le mercredi 17 mars à 14h30, et invite tous les conseillers qui le souhaitent à y participer.

Monsieur le Président estime que cela permettra à chacun de se faire une opinion sur ce dossier, afin que l'assemblée prenne ensuite une décision définitive concernant la cession du bâtiment.

01 – BUDGET GENERAL : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Rapporteur : Jules CHAMOIX

Monsieur le vice-président rappelle au conseil de communauté les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du conseil de communauté, un débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après discussion, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02 – BUDGET ZAE LA PLAINE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Rapporteur : Jules CHAMOIX

Monsieur le vice-président rappelle au conseil de communauté les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du conseil de communauté, un débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après discussion, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 du budget de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) La Plaine.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

03 - RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Emmanuel GRIEU

Afin de permettre l'adaptation des effectifs, Monsieur le vice-président propose de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en fonction des mouvements et avancements de grade pour 2021.

IV – ANNEXES					IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL 05/03/2021					C1		
C1 – ETAT DU PERSONNEL							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		29,00	3,12	32,12	30,55	0,57	31,12
Adjoints administratifs	C	0,00	1,42	1,42	0,85	0,57	1,42
Adjoints administratifs	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoints administratifs principaux 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoints administratifs principaux 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Adjoints administratifs principaux 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoints administratifs principaux 1ère classe	C	0,00	1,70	1,70	1,70	0,00	1,70
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		35,00	1,70	36,70	28,85	1,00	29,85
Adjoints techniques	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoints technique principal 2ème classe	C	0,00	0,85	0,85	0,85	0,00	0,85
Adjoints technique principal 1ère classe	C	0,00	0,85	0,85	0,00	0,00	0,00
Adjoints technique principal 1ère classe	C	13,00	0,00	13,00	7,00	0,00	7,00
Adjoints techniques principaux 2ème classe	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal EPN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		9,00	0,00	9,00	8,00	1,00	9,00
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Directeur de crèche	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	6,71	12,71	6,25	6,46	12,71
Adjoint du Patrimoine	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	C	0,00	0,92	0,92	0,92	0,00	0,92
Chargé de Mission Patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Conseiller en séjour	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Bibliothécaire Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant enseignement artistique principal 1ère classe	B	0,00	1,65	1,65	1,65	0,00	1,65
Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B	0,00	1,71	1,71	0,88	0,83	1,71
Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B	0,00	0,25	0,25	0,00	0,25	0,25
Assistant enseignement artistique	B	0,00	1,38	1,38	0,00	1,38	1,38
Assistant enseignement artistique	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		88,00	11,53	99,53	79,65	9,03	88,68

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500 02C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL 05/03/2021						C1
C1 – ETAT DU PERSONNEL						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Assistant Enseignement Artistique	B	CULT	379		3-3 1°	CDD
Assistant Enseignement Artistique	B	CULT	379		3-3 1°	CDD
Assistant Enseignement Artistique	B	CULT	372		3-3 1°	CDD
Assistant Enseignement Artistique Ppl 2ème classe	B	CULT	599		3-3 1°	CDI
Assistant Enseignement Artistique Ppl 2ème classe	B	CULT	399		3-3 1°	CDD
Assistant Enseignement Artistique Ppl 2ème classe	B	CULT	444		3-3 3	CDD
Animateur Principal EPN	B	TECH	573		3-3 1°	CDI
Chargé de Mission Patrimoine	A	CULT	653		3-3 2°	CDI
Conseiller en séjour	C	CULT	354		3-3 1°	CDD
Directeur de crèche	A	SOC	552		3-3 2°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354		3-3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354			CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

04 - RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT DES AGENTS SAISONNIERS ETE 2021

Rapporteur : Emmanuel GRIEU

Monsieur le vice-président rappelle qu'il convient de recruter des agents saisonniers pour faire fonctionner les services pendant la période estivale, pour s'adapter à l'accroissement de la population et permettre aux agents titulaires de prendre leurs congés. Il propose la création des postes suivants :

Services	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021	Août 2021	Sept 2021	Rémunération	Indice Majoré
Piscine ménage + caisse			1	2	2		Adjoint Technique / 1 ^{er} échelon	330
Piscine BNSSA		0,5		2	2		Opérateur Territorial APS Qualifié 3 ^{ème} échelon	332
Piscine Maître-nageur BEESAN		0,5	2	2	2		Educateur Territorial APS 4 ^{ème} échelon	361
Ramassage déchets	1	0,5	2,5	2,5	4,5		Adjoint Technique / 1 ^{er} échelon	330
Entretien général				1	2	1	Adjoint Technique / 1 ^{er} échelon	330
Festival					0,5		Adjoint Administratif / 1 ^{er} échelon	330
TOTAL : 31,5 postes Equivalent Temps Plein	1	1,5	5,5	9,5	13	1		

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

05 - CREATION D'UN POSTE A LA MAISON DE SITE DES BELVEDERES DE BLANDAS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Emmanuel GRIEU

Monsieur le vice-président rappelle qu'il convient de recruter un agent pour l'entretien du WC extérieur et du local de l'Office de Tourisme au sein de la Maison de Site des Belvédères de Blandas.

Il propose la création d'un poste du 1^{er} avril au 15 décembre 2021 sur un contrat de 3,50 heures à 10,50 heures hebdomadaires suivant les périodes et conditions suivantes :

Services	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021	Août 2021	Sept 2021	Oct. 2021	Nov et Déc 2021	Rém.
Entretien, contrôle et nettoyage du bâtiment de la Maison de Site des Belvédères de Blandas	1 agent sur 1 mois à raison de 4 h par semaine	1 agent sur 1 mois à raison de 4,5 h par semaine	1 agent sur 1 mois à raison de 4,75 h par semaine	1 agent sur 1 mois à raison de 8,50 h par semaine	1 agent sur 1 mois à raison de 10,5 h par semaine	1 agent sur 1 mois à raison de 5 h par semaine	1 agent sur 1 mois à raison de 4 h par semaine	1 agent sur 1 mois à raison de 3,5 h par semaine	Adjoint Technique / 1 ^{er} échelon

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

06 – ELECTIONS DES DELEGUES AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Rapporteur : Emmanuel GRIEU

Monsieur le vice-président rappelle que par délibération en date du 29 mars 2017, le conseil de communauté a approuvé, à l'unanimité, la création d'un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) avec la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires.

Les statuts du PETR prévoient que chaque EPCI membre soit représenté au sein du conseil syndical par 22 délégués titulaires et 22 suppléants.

Il convient de désigner de nouveaux représentants, un titulaire et un suppléant, pour la communauté de communes du Pays Viganais.

Il est à noter que les délégués ne sont pas nécessairement des élus communautaires mais doivent être élus municipaux.

Après consultation des communes du Pays Viganais, Monsieur le vice-président propose de désigner les membres suivants :

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Alzon	Roger LAURENS	Odile COLOMB
Arphy	Jean-Pierre GABEL	Philippe GOMARIN
Arre	Stéphane MALET	José SORIANO
Arrigas	Régis BAYLE	Nicolas QUILLES
Aulas	Bruno MONTET	Jean-Pierre BOURELLY
Aumessas	Nicolas DE SCHRYVER	Gérard VOLOT
Avèze	Myriam MOSCOVITCH	Sonia COMBES
Bez et Esparon	Patrick GRAZIOSO	Romarc CASTOR
Blandas	Marc WELLER	Michel GRAZIOLI
Bréau Mars	Alain DURAND	Jean-Michel DERICK
Bréau Mars	Marie-France PHILIP	Jean-Luc GALTIER
Campestre et Luc	Jean-Marie BRUNEL	Jean-Paul GUY
Le Vigan	Sylvie PAVLISTA	Sylvie ARNAL
Mandagout	Emmanuel GRIEU	Karine BRULHARD
Molières-Cavaillac	Daniel ZEBERKO	Laurence BERANGER
Montdardier	Thierry REDON	Gérard BRESSON
Pommiers	André JOFFRE	Hélène TOUREILLE
Rogues	Isabelle BERNIER	Sylvie GYBELY
Roquedur	Bernard SANDRE	Pascal JUGLA
St Bresson	Patrick DARLOT	Christian BERTRAND
St Laurent le Minier	Corinne BOUVIER	Bruno BELTOISE
Vissec	Roland CAVAILLER	Laurent PONS

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

DESIGNE les membres indiqués dans le tableau ci-avant pour le représenter au sein du conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

07 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS

Rapporteur : Martine DURAND

Madame la vice-présidente rappelle la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art. 39), créant les projets alimentaires territoriaux.

Elle précise que dans le cadre du plan France Relance, un nouvel appel à projets a été lancé le 1^{er} décembre 2020 pour développer des projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable au cœur des territoires. Ce dernier s'inscrit dans la lignée des objectifs du programme national pour l'alimentation (PNA).

L'appel à projets du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans son volet 1 – émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT) soutient la création de PAT. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 avril 2021.

Aussi, il paraît opportun de s'inscrire dans ce dispositif pour engager la communauté de communes du Pays Viganais dans une politique d'alimentation ambitieuse et lui permettre à terme de mobiliser les différents dispositifs d'accompagnement.

L'émergence du PAT de la communauté de communes devra s'appuyer sur un diagnostic partagé de l'alimentation avec les différents acteurs locaux en gouvernance partagée autour de 5 axes prédéfinis :

- Structurer la filière agroalimentaire autour des objectifs fixés par la loi Egalim.
- Valoriser les produits locaux qui sont nombreux à bénéficier de SOQ (AOP Pélardon, AOP Oignon doux, AOC châtaignes des Cévennes, truites biologiques, IGP miel des Cévennes).
- Valoriser les produits « bruts » locaux y compris des produits non-calibrés (transformation, stockage, distinctifs de qualité) en augmentant leur valeur ajoutée. L'objectif est de limiter le gaspillage alimentaire.
- Diminuer le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire.
- Accueillir et favoriser l'installation d'agriculteurs localement notamment au moyen d'une stratégie de maîtrise du foncier agricole (SCoT, PLUi) et permettre une rémunération la plus juste possible par une meilleure adaptation entre l'offre et la demande.

Le plan de financement prévisionnel du projet se présente comme suit :

	Financier	Montant (€)	% du total
Financeurs publics	Appel à projets du PNA	100 000	70 %
	Région	14 300	10 %
	Sous-total financeurs publics	114 300	80 %
Autofinancement	CCPV	28 600	20 %
	Total général	142 900	100 %

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE la candidature de la communauté de communes à l'appel à projets du PNA volet 1 émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

08 – PROLONGATION DU DISPOSITIF DU FONDS L'OCCAL REGIONAL : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION OCCITANIE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS

Rapporteur : Bruno MONTET

Monsieur le vice-président rappelle la délibération du 10 juin 2020 dans laquelle la communauté de communes avait décidé de participer au Fonds régional L'OCCAL. Ce dispositif vise à aider et à accompagner les acteurs du tourisme ainsi que ceux du commerce et de l'artisanat de proximité pendant et après la crise sanitaire. L'objectif étant de contribuer à la relance économique de ces secteurs si durement touchés par le contexte lié au COVID 19.

Au vu du prolongement de la crise qui implique la prolongation des mesures de restriction qui continuent d'affecter de nombreuses entreprises, la Région, en accord avec les collectivités du territoire, a décidé de poursuivre le dispositif L'OCCAL pour les mois de février et mars 2021. Un nouvel abondement financier de l'ensemble des collectivités est nécessaire afin de continuer la mission de L'OCCAL.

Aussi, il convient de signer un avenant à la convention de partenariat initiale entre la Région Occitanie et les EPCI du Gard, le Département du Gard se retirant du dispositif au 1^{er} janvier 2021.

L'avenant est annexé à la présente délibération.

Monsieur le vice-président propose que la communauté de communes du Pays Viganais abonde à nouveau le Fonds Régional L'OCCAL à hauteur de 2 € / habitant, soit un montant total de 20 590 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE la signature de l'avenant à la convention de partenariat entre la région Occitanie et la communauté de communes du Pays Viganais, tel que proposé.

DECIDE d'abonder le Fonds Régional L'OCCAL à hauteur de 2 € / habitant, soit un montant total de 20 590 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

09 – SOUTIEN A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Président présente à l'assemblée l'association SOS Méditerranée, association européenne de sauvetage en mer qui s'est donnée pour missions le secours aux personnes en détresse en mer, la protection et l'accompagnement des rescapés vers les dispositifs d'aide et d'information et le témoignage de ce drame humain.

La plateforme des collectivités solidaires avec SOS MEDITERRANEE, non partisane, officiellement lancée le 21 janvier 2021, vise à réunir l'ensemble des collectivités locales françaises et européennes souhaitant :

- contribuer au financement de la mission vitale de sauvetage en mer de l'association,
- relayer le plaidoyer de l'association et affirmer collectivement l'inconditionnalité du principe d'assistance à personne en danger,
- accompagner la mobilisation de la société civile en facilitant ou promouvant les actions de sensibilisation du public mises en place dans ses antennes bénévoles (expositions photos, conférences, projections-débats, sensibilisation en milieu scolaire, etc...).

Face à cette urgence humanitaire et à la défaillance des Etats dans leurs responsabilités en matière d'assistance aux personnes en détresse en mer Monsieur le Président appelle les communes du territoire à se mobiliser dans cet élan solidaire, et propose à l'assemblée de s'impliquer aux côtés de l'association et de lui apporter soutien dans ses missions, en signant la charte d'adhésion jointe en annexe, et en octroyant à l'association une aide financière non reconductible d'un montant de 500 €.

Dans une capsule vidéo, le Président témoignera des raisons de son soutien et appellera d'autres collectivités à rejoindre la plateforme.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la charte d'adhésion à SOS MEDITERRANEE.

DECIDE d'allouer une aide financière non reconductible d'un montant de 500 € à SOS MEDITERRANEE.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le Président informe les conseillers des décisions et arrêtés signés entre le 15 janvier et le 15 février 2021 dans le cadre de ses délégations.

Décisions :

21DEC001 : Décision pour constitution de partie civile – Vols services techniques

21DEC002 : Décision portant signature d'un contrat d'entretien de la VMC des bâtiments intercommunaux avec la société INS Propreté

21DEC003 : Décision portant signature d'un contrat de maintenance du serveur et du pare-feu sécurité avec la société PROXIEL

Arrêtés :

21ARR001 : Interdiction d'utilisation des équipements sportifs intercommunaux intérieurs

21ARR002 : Utilisation des équipements sportifs intercommunaux extérieurs

Le conseil de communauté prend acte du compte rendu considéré ci-dessus.

REMERCIEMENTS

NOM	MOTIFS
La chanson qui dérange Madame Myriam BASTIDE	Pour l'aide financière accordée en 2020 et qui sera utilisée en 2021 du fait de la crise sanitaire.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale

En réponse à une question posée lors de la dernière réunion du bureau, Monsieur le Président informe que la proposition de loi comprenant de nouvelles obligations pour les collectivités a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale et transmise au Sénat.

Les mesures qui suscitent l'inquiétude sont l'obligation pour les maires – ou désormais les présidents d'EPCI – de mettre en place un dispositif de stérilisation des chats errants et la gestion des fourrières. Mesures qui peuvent s'avérer très coûteuses pour les collectivités.

Monsieur le Président propose de faire un courrier pour alerter les sénateurs sur cette question.

Monsieur le Président lève la séance à 19h45.